Réadaptation professionnelle : aider les travailleurs à retourner au travail

NEW YORK STATE | Workers' Compensation Board

La Commission de la santé et de la sécurité au travail [Workers' Compensation Board] (Commission) de l'État de New York dispose de conseillers en réadaptation professionnelle (vocational rehabilitation counselors, VRC) qui fournissent une assistance gratuite aux travailleurs blessés en situation d'invalidité physique. Nos conseillers aident ces travailleurs blessés à obtenir l'aide dont ils ont besoin pour devenir plus indépendants et retourner au travail.

Bien que la majorité des travailleurs blessés guérissent complètement et retournent à leur poste une fois autorisés par leur prestataire de soins de santé, certains pourraient désormais être sujets à des restrictions médicales ou se trouver dans des situations qui affecteraient leur retour au travail. Ils pourraient avoir besoin d'effectuer des tâches moins pénibles ou différentes au travail dans le cadre de leur convalescence ou de leur adaptation à de nouvelles restrictions médicales. Certains travailleurs blessés ont besoin d'une formation et d'aide pour trouver un emploi complètement différent. Nous pouvons aider !

L'équipe de la Commission est composée de VRC hautement qualifiés et compétents qui remplissent les tâches suivantes :

- Aider à la recherche et à la candidature à des emplois.
- Coordonner la formation professionnelle.
- Offrir des orientations vers d'autres services de soutien professionnel.
- Fournir une assistance générale pour retourner au travail ou rester au travail.
- Fournir des conseils concernant la participation au marché du travail et les aménagements raisonnables en vertu de la loi sur les Américains en situation de handicap (Americans with Disabilities, ADA).
- Servir de ressource en matière de handicap, emploi, et développement du personnel.
- Collaborer avec les travailleurs sociaux agréés de la Commission pour traiter tout problème de santé mentale susceptible d'affecter le retour au travail réussi d'un travailleur blessé.

Pour de plus amples informations, rendez-vous sur **wcb.ny.gov/vocrehab**, envoyez un e-mail à **vocrehab@wcb.ny.gov**, ou contactez la Commission au **(212) 866-2425** et demandez une « vocational rehabilitation assistance » (assistance à la réadaptation professionnelle).

Informations que vous devez connaitre si vous avez une blessure ou une maladie liée au travail :

Restez en contact avec votre employeur au sujet des options en matière de retour au travail.

Travaillez avec votre prestataire de soins de santé pour obtenir l'autorisation de retourner au travail, que vous soyez en mesure d'y retourner pleinement ou avec des restrictions définies.

Communiquez vos restrictions médicales à votre employeur pour connaitre les options de travail dans les limites de vos capacités.

Si vous êtes en situation d'invalidité, vous pourriez demander un aménagement raisonnable à votre employeur afin de pouvoir reprendre le travail.

Si vous retournez au travail avec un salaire inférieur en raison de votre accident du travail, vous pourriez avoir le droit de recevoir des prestations pour compenser la différence.

Les soins médicaux pour votre accident du travail constituent une prestation à vie.

Si vous êtes en mesure de travailler, mais ne pouvez pas reprendre votre emploi, vous devez chercher du travail dans les limites de vos restrictions.

Les employeurs ne sont pas tenus de conserver votre emploi. Restez en contact avec votre employeur au sujet de votre statut professionnel.

Vous pourriez avoir droit à un congé sans solde en vertu de la loi fédérale sur les congés familiaux et médicaux (Family and Medical Leave Act, FMLA).

La discrimination est interdite dans tous les cas !

Vous pourriez bénéficier de protections en vertu de la loi sur les Américains en situation de handicap — adressez-vous à un conseiller en réadaptation professionnelle pour en savoir plus.

FR-WCB-INJ-vocational-rehab-fs-v4 6-26-French

SOUTIEN EN CAS DE CRISE : Êtes-vous en état de crise, de détresse émotionnelle, ou inquiet/inquiète pour quelqu'un que vous connaissez ? Appelez, **envoyez un SMS au 988**, ou commencez un chat sur **988lifeline.org**. Ces ressources sont disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.